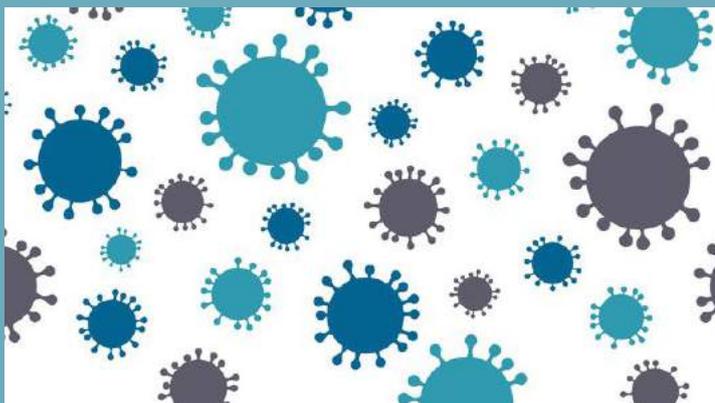


Recommandations générales

en fonction du risque de contaminations
à CORONAVIRUS pour les sages-femmes

Pub/08/2020



union professionnelle des sages-femmes belges

Réserve stratégiques pour les sages-femmes

Mesures de prévention pour l'activité de sage-femme:

Patiente **COVID confirmée:**

- Masque FFP2
- Visière ou lunette
- blouse à usage unique
- Gants
- Gel hydro-alcoolique

Patiente **non testée ou négatives**

- Masque chirurgical
- Gants
- Gel hydro-alcoolique



RMQ: les masques FFP2 sont nécessaires uniquement en cas d'exposition de plus de 15 minutes à moins de 1m50, chez un patient ne pouvant pas porter de masque chirurgical.

Références Sciensano 26 juin 2020, procédures soins infirmier

[Le cas particulier de la patiente en travail devrait pouvoir rentrer dans cet item](#)

Matériel de réserve nécessaire pour l'activité d'une sage-femme libérale:

- 5 Masque FFP2
- 300 Masques chirurgicaux
- 2 Visières ou lunettes
- 10 blouse à usage unique
- 400 Gants
- Gel hydro-alcoolique



Niveaux de vigilance

Défini par les autorités

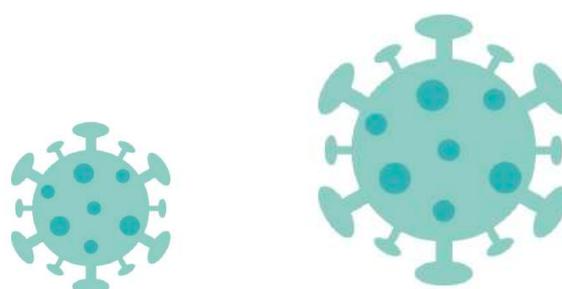
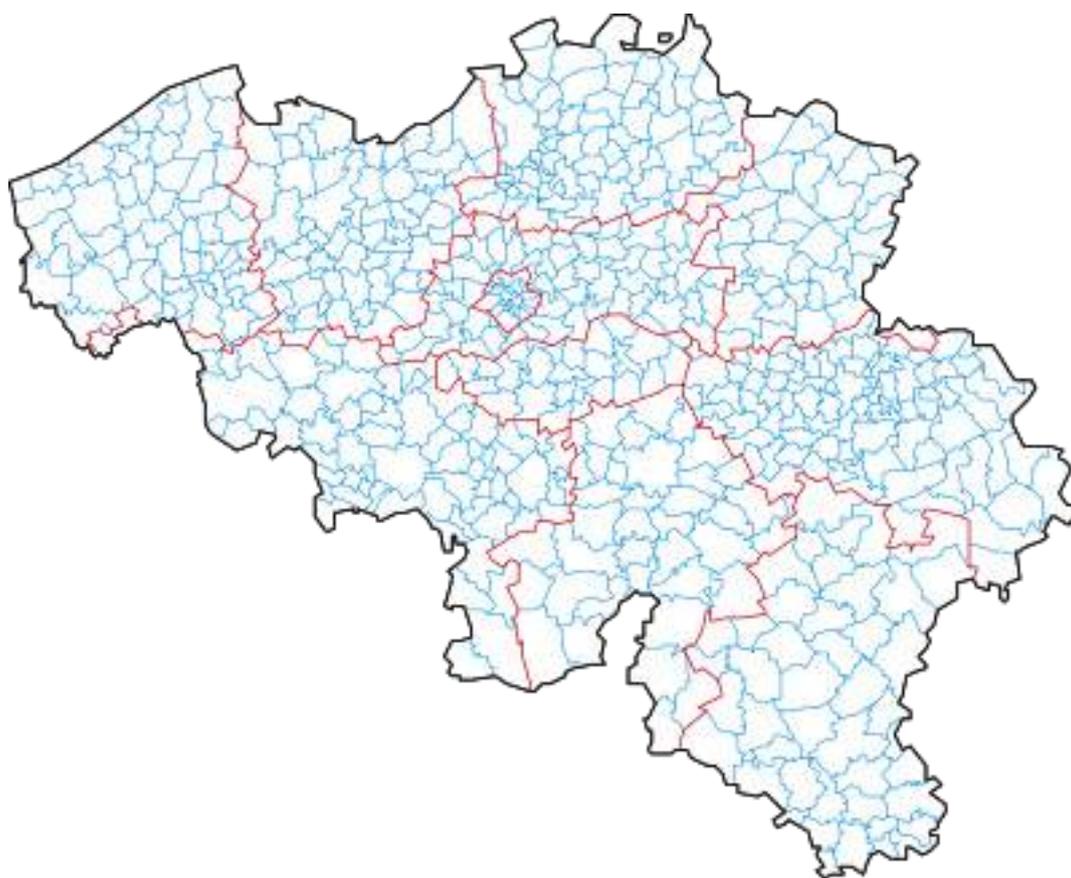
Les **zones rouges** sont les communes, arrondissements, villes, régions ou pays qui ont été placés en **isolation** ou qui sont considérées comme à **très haut risque de contamination** au virus.

Les **zones oranges** sont les communes, arrondissements, villes, régions ou pays qui sont considérées comme à **haut risque de contamination au virus**.

Il n'y a **pas de mesures d'isolement** dans ces zones.

Les **zones vertes** sont les villes, communes, arrondissements, régions ou pays qui sont considérées comme à **bas ou très bas risque sanitaire**.

Il est recommandé de se tenir informé du niveau d'alerte de la zone de l'exercice de la profession.



Classé Zone rouge = Confinement stricte Risque élevé

Les consultations prénatales de suivi de grossesse

Privilégier un contact sous forme de vidéoconférence ou échange téléphonique pour toute consultation qui le permet

Les cabinets privés peuvent recevoir leurs patientes **pour assurer le suivi de la grossesse** :

- Un seul accompagnant est autorisé pour les consultations et portant un masque
- Un avis très clair exigeant que les patientes symptomatiques ne se présentent pas à la consultation privée, mais bien au pré tri hospitalier
- Prévention active (désinfection régulière, pas de contact familial)
- Le **bon sens est de mise** et nous vous rappelons que la visioconférence peut être un bel outil pour offrir une continuité de soins aux familles que nous accompagnons tout en garantissant la sécurité sanitaire nécessaire à cette période.

Suivi de grossesses à risque au domicile

Les suivis à domicile sont maintenus sans possibilité de visioconférence pour:

- Les suivis de grossesses à risques
- Les urgences médicales

A condition de suivre toutes les précautions d'usage.

Pour toutes les consultations sous forme de vidéoconférence ou échange téléphonique, il faudra réunir toutes les conditions pour les rendre optimales, (tensiomètre, balance,...)

Les consultations prénatales de suivi de grossesse

La Préparation à la Naissance et à la Parentalité doit être maintenue pour répondre au besoin d'accompagnement et d'écoute des mamans.

La visioconférence est la règle

Il sera utile d'axer également ces séances sur les informations pratiques et la prévention liée à la pandémie

La vulnérabilité, les risques psycho-sociaux et le risque de violence intra-familiale doivent être évalués à chaque contact. La sécurité psychologique et émotionnelle de la femme doivent être une préoccupation tout au long du suivi.

Accouchement et suivi de travail

Les accouchements en milieu hospitalier

La Sage-femme se référera aux procédures et protocoles mis en place dans les maternités.

- Il convient de maintenir, autant que possible, le consentement éclairé, et de trouver l'équilibre entre le respect du projet de naissance des futurs parents et la sécurité de la femme et son enfant à naître.
- Nous recommandons d'être attentif à la sécurité psychologique et émotionnelle de la femme. La présence d'un accompagnant (ne présentant pas de symptômes à risques) doit être encouragée tout en suivant les recommandations sanitaires nécessaires.
- L'obligation du port du masque pendant le travail devrait pouvoir être assoupli en fonction de la situation.

RMQ: les masques FFP2 sont nécessaires uniquement en cas d'exposition de plus de 15 minutes à moins de 1m50, chez un patient ne pouvant pas porter de masque chirurgical.

Références Sciensano 26 juin 2020, procédures soins infirmiers

Le cas particulier de la patiente en travail devrait pouvoir rentrer dans cet item

L'accompagnement du travail et l'accouchement à domicile, et en maison de naissance

- Pour les accouchements en plateau technique, nous encourageons à prendre contact avec la structure pour connaître les recommandations mises en place en interne.
- Pour les accouchements à domicile / MDN, en cas d'absence de symptômes et même de test négatif, une vigilance sera toujours de mise en ce qui concerne les mesures.

En cas de signes d'alerte, la patiente n'est plus éligible pour un accouchement en MDN / domicile, un accouchement en milieu hospitalier est recommandé. L'issue incertaine concerne la détérioration de l'état général de la mère avec des effets sur le bien-être fœtal.



Les consultations post-partum de J0 à J5

- Maintien du suivi à domicile pour les retours précoces, au minimum entre le J0 et J5, possibilité de suivi à domicile plus régulier
- Une attention particulière sera portée à l'allaitement et au soutien émotionnel

En cas de refus des parents ou de situations ne permettant pas de proposer la visite de manière sécurisée, des consultations par vidéo seront proposées avec un réel suivi de qualité, des tutoriels, des aides matérielles (TL, pèse-bébé, etc. en prêt), une disponibilité habituelle par téléphone entre les RV quotidiens.

Les suivis à domicile peuvent être raccourcis et complétés par un appel téléphonique ou une visioconférence qui permettra d'aborder plus en détail certains points d'information, d'éducation ou de soutien à la parentalité.

Les consultations d'allaitement

- Maintien des consultations d'allaitement à domicile ou en visioconférence
- Toute consultation d'allaitement nécessitant un rdv en cabinet quelque soit le lieu de pratique pourra être proposée.

Les consultations post-partum au delà de J6

- La sage-femme s'assurera que le.s nouveau-né.s puisse.nt être revu.s par un pédiatre ou un médecin traitant au maximum à J10.
- Si cela ne s'avère pas possible, elle reprogrammera une visite à domicile pour un examen complet du nouveau-né.

Pour le suivi des consultations au delà de J10, des visioconférences seront proposées avec un réel suivi de qualité, des tutoriels, des aides matérielles (TL, pèse-bébé, etc. en prêt), une disponibilité habituelle par téléphone entre les RDV's.

Pour les propositions complémentaires comme:

- le massage bébé
- le portage
- l'accompagnement affectif du bébé

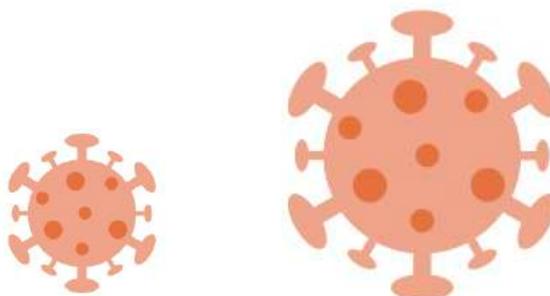
...

Elles pourront être utilisées comme outil dans le cadre d'une consultation ayant été jugée comme «nécessaire en pré-sentiel».

Ces propositions ne pourront en aucun cas être le motif de consultation, comme nous l'indique la nomenclature.

Une consultation ne peut devenir nécessaire pour permettre l'usage des ces propositions.

**Activités de groupe
à exclure**



Classé Zone Orange = confinement modéré

Les consultations prénatales de suivi de grossesse

Les échéances habituelles pour les consultations de suivi de grossesse doit reprendre. **La vulnérabilité, les risques psycho-sociaux et le risque de violence intra-familiale doivent être évalués à chaque contact.**

Les cabinets privés peuvent recevoir leurs patientes pour les consultations médicales de suivis de grossesses, les suivis des grossesses à risques ou toute autre indication médicale nécessitant une consultation. Les recommandations en matière d'hygiène, de distanciations physiques, doivent impérativement être suivies, ainsi que les mesures spécifiques suivantes:

- Eviter que les salles d'attente intra-muros, si elle doivent être proposées, elles doivent être suffisamment grande pour permettre la distanciation physique
- Un avis très clair exigeant que les patientes symptomatiques ne se présentent pas à la consultation privée, mais bien à la maternité ou une procédure spécifique est mise en place
- Disposer d'un moment entre deux patientes pour désinfecter ce qui a été touché par la patiente (clinches de porte, siège, table d'examen, stéthoscope, lanières et capteurs de monitoring ...);
- Suivre les règles de protection du praticien tant pour soi que vis-à-vis de la (future) maman.
- Un seul accompagnant est autorisé pour les consultations et portant un masque

La sage-femme, la femme et l'accompagnant portent un masque

Suivi de grossesses à risque au domicile maintenu avec toutes les précautions d'usage. Les suivis à domicile sont maintenus pour:

- Les suivis de grossesses à risques
- Les urgences médicales

Pour toutes les consultations par vidéoconférence ou échange téléphonique il convient de garantir toutes les conditions pour les rendre optimales (tensiomètre, balance,...)

Les consultations prénatales de suivi de grossesse

La Préparation à la Naissance et à la Parentalité doit être maintenue pour répondre au besoin d'accompagnement et d'écoute des mamans. Il sera utile d'axer également ces séances sur les informations pratiques et la prévention liée à la pandémie.

La visionconférence reste la règle

Activités de groupe à exclure

La nécessité de consultation présentielle est laissée à l'appréciation de la sage-femme en tant que professionnel de la santé (une note spécifique justificative doit apparaître dans le dossier). Les conditions d'utilisation de cabinet et de visite à domicile restent les mêmes.

Les accouchements en milieu hospitalier

La Sage-femme se référera aux procédures et protocoles mis en place dans les maternités.

- Il convient de maintenir, autant que possible, le consentement éclairé, et de trouver l'équilibre entre le respect du projet de naissance des futurs parents et la sécurité de la femme et son enfant à naître.
- Nous recommandons d'être attentif à la sécurité psychologique et émotionnelle de la femme. La présence d'un accompagnant (ne présentant pas de symptômes à risques) doit être encouragée tout en suivant les recommandations sanitaires nécessaires.
- L'obligation du port du masque pendant le travail devrait pouvoir être assoupli en fonction de la situation.

RMQ: les masques FFP2 sont nécessaires uniquement en cas d'exposition de plus de 15 minutes à moins de 1m50, chez un patient ne pouvant pas porter de masque chirurgical.

Références Sciensano 26 juin 2020, procédures soins infirmiers

Le cas particulier de la patiente en travail devrait pouvoir rentrer dans cet item

L'accompagnement du travail et l'accouchement à domicile, et en maison de naissance

Pour les accouchements en plateau technique, nous encourageons à prendre contact avec la structure pour connaître les recommandations mises en place en interne.

Pour les accouchements à domicile / MDN, en cas d'absence de symptômes et même de test négatif, une vigilance sera toujours de mise en ce qui concerne les mesures.

En cas de signes d'alerte, la patiente n'est plus éligible pour un accouchement en MDN / domicile, un accouchement en milieu hospitalier est recommandé. L'issue incertaine concerne la détérioration de l'état général de la mère avec des effets sur le bien-être fœtal.

La vulnérabilité, les risques psycho-sociaux et le risque de violence intra-familiale doivent être évalués à chaque contact. La sécurité psychologique et émotionnelle de la femme doivent être une préoccupation tout au long du suivi.

Les consultations post-partum de J0 à J5

- Maintien du suivi à domicile pour les retours précoces, au minimum entre le J0 et J5, possibilité de suivi à domicile régulier
- Une attention particulière sera portée à l'allaitement et au soutien émotionnel

En cas de refus des parents ou de situations ne permettant pas de proposer la visite de manière sécurisée, des consultations par vidéo seront proposées avec un réel suivi de qualité, des tutoriels, des aides matérielles (TL, pèse-bébé, etc. en prêt), une disponibilité habituelle par téléphone entre les RV quotidiens.

Les suivis à domicile peuvent être raccourcis et complétés par un appel téléphonique ou une visioconférence qui permettra d'aborder plus en détail certains points d'information, d'éducation ou de soutien à la parentalité.

Les consultations d'allaitement

- Maintien des consultations d'allaitement à domicile ou en visioconférence
- Toute consultation d'allaitement nécessitant un rdv en cabinet quelque soit le lieu de pratique pourra être proposée.

Les consultations post-partum au delà de J6

- La sage-femme s'assurera que le.s nouveau-né.s puisse.nt être revu.s par un pédiatre ou un médecin traitant au maximum à J10.
- Si cela ne s'avère pas possible, elle reprogrammera une visite à domicile pour un examen complet du nouveau-né.

Pour le suivi des consultations au delà de J10, des visioconférences seront proposées avec un réel suivi de qualité, des tutoriels, des aides matérielles (TL, pèse-bébé, etc. en prêt), une disponibilité habituelle par téléphone entre les RDV's.

Pour les propositions complémentaires comme:

- le massage bébé
- le portage
- l'accompagnement affectif du bébé

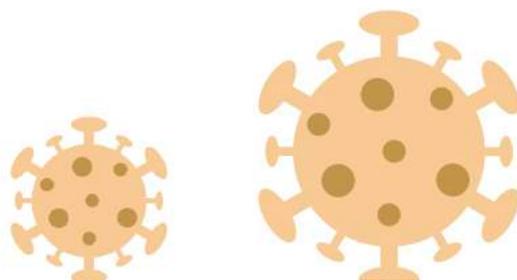
...

Elles pourront être utilisées comme outil dans le cadre d'une consultation ayant été jugée comme «nécessaire en pré-sentiel».

Ces propositions ne pourront en aucun cas être le motif de consultation, comme nous l'indique la nomenclature.

Une consultation ne peut devenir nécessaire pour permettre l'usage des ces propositions.

**Activités de groupe
à exclure**



Classé Zone Verte = vigilance sanitaire

Les consultations prénatales de suivi de grossesse

Les échéances habituelles pour les consultations de suivi de grossesse doit reprendre. **La vulnérabilité, les risques psycho-sociaux et le risque de violence intra-familiale doivent être évalués à chaque contact.**

Les cabinets privés peuvent recevoir leurs patientes pour les consultations médicales de suivis de grossesses, les suivis des grossesses à risques ou toute autre indication médicale nécessitant une consultation. Les recommandations en matière d'hygiène, de distanciations physiques, doivent impérativement être suivies, ainsi que les mesures spécifiques suivantes:

- Eviter que les salles d'attente intra-muros, si elle doivent être proposées, elles doivent être suffisamment grandes pour permettre la distanciation physique
- Un avis très clair exigeant que les patientes symptomatiques ne se présentent pas à la consultation privée, mais bien à la maternité ou une procédure spécifique est mise en place
- Disposer d'un moment entre deux patientes pour désinfecter ce qui a été touché par la patiente (clinches de porte, siège, table d'examen, stéthoscope, lanières et capteurs de monitoring ...); Suivre les règles de protection du praticien tant pour soi que vis-à-vis de la (future) maman.
- Un seul accompagnant est autorisé pour les consultations et portant un masque

La sage-femme, la femme et l'accompagnant portent un masque

Les suivis à domicile:

Autorisés à conditions de suivre rigoureusement les recommandations sanitaires

Un contact sous forme de visioconférences ou échange téléphonique reste possible à la demande ou avec accord des parents, si toutes les conditions pour les rendre optimales peuvent être observées (tensiomètre, balance,...)

Les consultations préparation à la naissance et à la parentalité

La Préparation à la Naissance et à la Parentalité est à encourager à domicile ou en cabinet. Les informations pratiques et la prévention liée au coronavirus devront être présentées

Les propositions de groupe sont possible, uniquement si:

- 1m50 peut être observé entre chaque patiente
- Pour chaque participante à la séance, le matériel désinfecté au préalable est disposé dans son espace d'occupation lors de la séance et ne sera utilisé que par elle seule. Il sera ensuite soigneusement nettoyé/désinfecté pour la séance suivante.
- Une attention particulière sera portée au lavage des mains en début de séance et à chaque fois que cela s'avère nécessaire
- La désinfection des sanitaires entre chaque passage doit être une priorité
- Pas d'accompagnant pour les prestations de groupe
- Le port du masque est obligatoire

**Activités de groupe
autorisées**

Les activités en piscine sont possibles uniquement s'il s'agit de piscines réservées pour la séance et disposant:

- d'un espace suffisant pour garantir les règles de distanciations physiques et de vestiaires individuels permettant un espace réservé à chaque maman qui pourra être désinfecté entre chaque séance.
- Chaque participante disposera du matériel nécessaire désinfecté au préalable et utilisé par elle seule durant la séance.

Accouchement et suivi de travail

Les accouchements en milieu hospitalier

La Sage-femme se référera aux procédures et protocoles mis en place dans les maternités.

Il convient de maintenir, autant que possible, le consentement éclairé, et de trouver l'équilibre entre le respect du projet de naissance des futurs parents et la sécurité de la femme et son enfant à naître.

Nous recommandons d'être attentif à la sécurité psychologique et émotionnelle de la femme. La présence d'un accompagnant (ne présentant pas de symptômes à risques) doit être encouragée tout en suivant les recommandations sanitaires nécessaires.

L'obligation du port du masque pendant le travail devrait pouvoir être assoupli en fonction de la situation.

RMQ: les masques FFP2 sont nécessaires uniquement en cas d'exposition de plus de 15 minutes à moins de 1m50, chez un patient ne pouvant pas porter de masque chirurgical.

Références Sciensano 26 juin 2020, procédures soins infirmiers

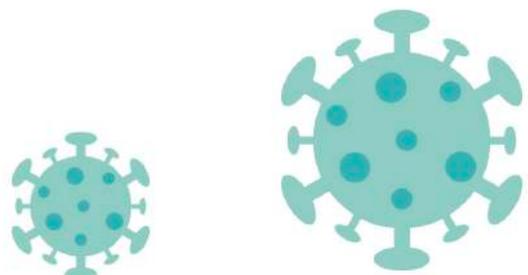
Le cas particulier de la patiente en travail devrait pouvoir rentrer dans cet item

L'accompagnement du travail et l'accouchement à domicile, et en maison de naissance

Pour les accouchements en plateau technique, nous encourageons à prendre contact avec la structure pour connaître les recommandations mises en place en interne.

Pour les accouchements à domicile / MDN, en cas d'absence de symptômes et même de test négatif, une vigilance sera toujours de mise en ce qui concerne les mesures.

En cas de signes d'alerte, la patiente n'est plus éligible pour un accouchement en MDN / domicile, un accouchement en milieu hospitalier est recommandé. L'issue incertaine concerne la détérioration de l'état général de la mère avec des effets sur le bien-être fœtal.



Les consultations post-partum et d'allaitement

- Les suivis à domicile reprennent au domicile et/ou en cabinet.
Les consultations d'allaitement peuvent reprendre au domicile et/ou en cabinet
- La sage-femme s'assurera que le.s nouveau-né.s puisse.nt être revu.s par un pédiatre ou un médecin traitant au maximum à J10.

Si cela ne s'avère pas possible, elle reprogrammera une visite à domicile pour un examen complet du nouveau-né.

Les recommandations en matière d'hygiène, de distanciations physiques, doivent impérativement être suivies, ainsi que les mesures spécifiques suivantes:

- Eviter que les salles d'attente intra-muros, si elle doivent être proposer, elles doivent être suffisamment grande pour permettre la distanciation physique
- Un avis très clair exigeant que les patientes symptomatiques ne se présentent pas à la consultation privée, mais bien à la maternité ou une procédure spécifique est mise en place
- Disposer d'un moment entre deux patientes pour désinfecter ce qui a été touché par la patiente (clinches de porte, siège, table d'examen, stéthoscope, ...)
Suivre les règles de protection du praticien tant pour soi que vis-à-vis de la (future) maman.
- Un seul accompagnant est autorisé pour les consultations et portant un masque

La sage-femme, la femme et l'accompagnant portent un masque

Les propositions complémentaires

- le massage bébé
- le portage
- l'accompagnement affectif du bébé ...

Activités de groupe autorisées

Peuvent être proposées en individuel ou en groupe uniquement si:

- 1m50 peut être observé entre chaque patiente
- Pour chaque participante à la séance, le matériel désinfecté au préalable sera disposé dans son espace d'occupation lors de la séance et ne sera utilisé que par elle seule. Il sera ensuite soigneusement nettoyé/désinfecté pour la séance suivante.
- Une attention particulière sera portée au lavage des mains en début de séance et à chaque fois que cela s'avère nécessaire
- La désinfection des sanitaires entre chaque passage doit être une priorité

*En cas de refus des parents ou de situations ne permettant pas de proposer la visite de manière sécurisée,
La visioconférence reste possible!
avec un réel suivi de qualité, des tutoriels, des aides matérielles (TL, pèse-bébé, etc. en prêt), une disponibilité habituelle par téléphone entre les RDV's.*



LES SAGES-FEMMES SONT TOUJOURS LÀ !



Hospitalières et/ou indépendantes, les sages-femmes sont toujours présentes, elles s'adaptent à la crise pour vous accompagner.

Pour un travail en toute sécurité, elles suivent les recommandations sanitaires en usant de créativité :

ACCOMPAGNEMENT À LA NAISSANCE ET EN PLATEAU TECHNIQUE



SUIVI DE GROSSESSE



PRÉPARATION À LA NAISSANCE

SUIVIS À DOMICILE APRES LA NAISSANCE

CONSULTATION D'ALLAITEMENT

Elles se déplacent à domicile si la situation l'exige, ou vous proposent un accompagnement sous forme de vidéoconférence/appeil téléphonique.

Pour plus de sérénité, pensez à préparer votre retour à domicile avant la naissance !

Prenez contact avec l'une d'elles, en appelant votre maternité ou via le site : www.sage-femme.be

©Gayelle



CONFINEMENT ET COVID-19
Je prépare la visite de ma sage-femme



AU PREALABLE

- Contacter une sage-femme libérale pour organiser le retour à domicile avant l'accouchement
- Il faut impérativement prévenir cette sage-femme si une personne vivant dans votre domicile est atteinte du COVID 19 ou présente des signes d'infection (fièvre, toux...). Votre sage-femme préférera alors vous voir seule avec votre bébé à son cabinet.

LORS DE LA CONSULTATION :

- Recevez votre sage-femme dans une pièce au préalable aérée (min 10') où la sage-femme pourra vous examiner. En présence uniquement de vous et votre bébé, seule la présence du conjoint est acceptée suivant les mesures de distanciation sociale.
- Lavez-vous les mains dès son arrivée (avec du savon ou du gel hydro-alcoolique)
- Dans la mesure du possible, essayer de porter un masque.
- Préparer un matelas à l'ang, une serviette et de quoi langer bébé sur une table propre.
- Préparez à l'avance le carnet ONE, une vignette et le compte rendu de l'hôpital.
- Ouvrez les portes afin que la sage-femme n'ait pas à toucher les poignées.
- Téléchargez l'application Payconiq



©Gayelle

RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE.

LES SERVICES D'AIDE RESTENT DISPONIBLES.



EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence médicale, appelez le

112



En cas d'urgence nécessitant une protection, appelez le

101



SOS

En cas d'idées suicidaires, appelez le Centre de prévention du suicide au 0800 32 123 7j/7, 24h/24

En cas de violence sexuelle (adulte ou enfant), vous pouvez vous rendre 7j/7 et 24h/24 dans le Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) le plus proche (Bruxelles, Liège, Gand) ou aux urgences hospitalières près de chez vous.



DE L'ÉCOUTE ET DE L'AIDE

Vous vivez une situation de violence conjugale et vous avez besoin de soutien (en tant que victime, auteur ou professionnel). Appelez la ligne gratuite Ecoute violences conjugales au 0800 30 030 ou envoyez un message via le chat sur ecouteviolencesconjugales.be

Vous craignez d'avoir des comportements violents envers votre partenaire ou vos enfants ? Contactez les professionnels de Praxis

Vous avez besoin de parler, appelez Télé-Accueil au 107 7j/7, 24h/24

En tant que parent, vous vous sentez épuisé-e ou à bout, éprouvez un épuisement parental, appelez SOS Parents au 0471 414 333 7j/7, de 9h à 20h

Vous avez connaissance d'une situation de violence sur un enfant (négligence grave, violence psychologique physique ou sexuelle) appelez l'équipe SOS Enfants de votre région pour signaler la situation, ou appelez la ligne Ecoute-Enfants au 103 pour demander conseil. 9h à minuit, 7j/7

Vous avez été victime de violence sexuelle, appelez SOS Viol (pour adulte et adolescent-e) au 0800 98 100 ou envoyez un message via le chat des CPVS sur violencessexuelles.sirtool.net/chat

Spreek je Nederlands en heb je advies of hulp nodig? > [Link naar de Nederlandstalige versie](#)

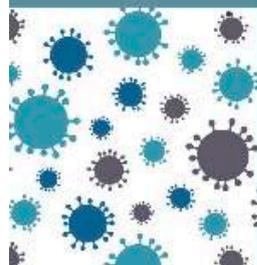


Ouverture 15h5ème main voir horaires sur le site

COVID 19

Déconfinement

RECOMMANDATIONS
Pour la reprise des activités des sages-femmes en Belgique francophone



1.e 20 mai 2020

